



Passer son Bafa

pour travailler dans l'animation

Le **Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur - Bafa** - permet d'encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents et d'animer des activités ludiques et de découverte en accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, centres de vacances et de loisirs) **à titre non professionnel** et de façon **occasionnelle**.

Le Bafa est souvent une première occasion pour un jeune d'approcher le monde professionnel et plus particulièrement le secteur de l'animation, de suivre une formation en dehors du temps scolaire pour décrocher un premier job.



Il peut également être la première marche vers des formations à des métiers liés à l'enfance, à l'adolescence (professeur des écoles, éducateur de jeunes enfants, moniteur-éducateur) et plus globalement une porte d'entrée pour débiter dans les métiers de l'animation. C'est aussi une première expérience à valoriser sur votre CV !

L'inscription au BAFA

Pour vous inscrire il faut avoir **17 ans** au 1er jour de la formation générale. Cependant, vous pouvez vous inscrire administrativement 3 mois avant vos 17 ans.

Les procédures d'inscription

1 - S'inscrire sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Une fois sur la page d'accueil du site :

- Cliquez sur votre **région de résidence** à partir de la carte de France. Vous êtes alors connecté au portail Bafa-Bafd de la région concernée. Il vous suffit de suivre la procédure : bouton "Je veux m'inscrire".
- Votre adresse **mail est votre identifiant définitif** et ne pourra être modifié. Conservez-la bien !
Vous disposez ainsi d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à vos identifiants : bouton "Je suis déjà inscrit". Ils vous seront utiles tout au long de la formation.



Une fois votre pré-inscription effectuée, pensez à finaliser votre inscription en **cliquant sur le lien** que vous aurez reçu par mail.

Ce site permet :

- de vous inscrire à la formation
- d'effectuer les démarches administratives liées à votre cursus
- de suivre l'évolution de votre cursus, de transmettre et d'éditer les pièces contenues dans votre livret de formation.
- de renouveler votre qualification Bafa « surveillance des baignades » (tous les 5 ans).

2 - Le choix de l'organisme

Choisissez et inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation avec lequel vous souhaitez être formé à l'aide du numéro d'inscription consultable sur votre espace personnel internet.

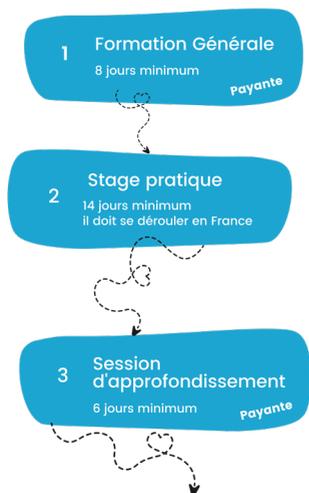
Il n'est pas toujours facile de se repérer et de choisir parmi les nombreux organismes. Aussi nous vous conseillons de les rencontrer et d'échanger avec eux sur leurs fonctionnements, les valeurs éducatives et les manières d'agir qu'ils défendent en animation. Demandez leur programme et leurs dates de formation en région.

Dans tous les cas, ils abordent tous un socle commun concernant les fonctions de l'animateur.

Retrouvez la liste des organismes habilités en Pays de la Loire (page 4).

Pour vous aider vous pouvez utiliser le comparateur <https://stagebafa.fr>

Le déroulement de la formation en 3 étapes



La formation se déroule sur 30 mois maximum*

Respect des différentes étapes : chacune des étapes de la formation doit être validée avant de passer à la suivante et obtenir le Bafa.

*Une prorogation de 12 mois peut être accordée.

En fin de cursus, un jury délivre le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** au regard de l'ensemble des appréciations du candidat. Sont soumis au jury Bafa les dossiers complets au minimum 10 jours avant la date du jury.

La session de qualification complémentaire accessible aux titulaires du Bafa est une formation payante de 8 jours minimum qui permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes ou surveillance de baignade.

Les aides financières

Passer le Bafa coûte en moyenne 1 000 € selon l'organisme, la formation, la formule choisie demi-pension, avec ou sans hébergement... Certaines aides nationales, régionales ou locales existent et contribuent à financer en partie la formation.

Quelques pistes à suivre...

- **L'aide de l'Etat** exceptionnelle de 200 €, sous conditions de ressources, accordée à 200 000 jeunes à partir de janvier 2022.
- La **Caf** verse une aide nationale de 91,47 € à tous les stagiaires. Celle-ci est majorée de 15,24 € pour les sessions d'approfondissement autour de l'accueil du jeune enfant. Des aides supplémentaires sont accordées selon les départements (ex. 208,53 € versés par la Caf 44, soit une aide totale de 300 €, une aide de 200 € par la Caf 49 etc.). Plus d'infos et imprimé à télécharger sur www.caf.fr
- **L'e-Pass jeunes** de la Région Pays de la Loire vous permet d'obtenir 60 € : infos sur www.epassjeunes-paysdelaloire.fr
- Les **Conseils départementaux**, les **villes**, la **Mutuelle Sociale Agricole (MSA)**, l'**Accoord**... Retrouvez les aides recensées par Info Jeunes Pays de la Loire via le simulateur « **A quoi ai-je droit ?** » du site www.infos-jeunes.fr.
- L'indemnisation du stage pratique (parfois possible) participe au financement de votre formation.
- **Pôle Emploi** www.pole-emploi.fr et/ou la **Mission locale** peuvent vous accompagner en fonction de votre statut et des droits éventuellement ouverts au titre d'une formation.
- Votre employeur si vous êtes salarié.
- Certains comités d'entreprises.

À noter : certaines communes ayant du mal à recruter des animateurs périscolaires et de loisirs offrent parfois le financement Bafa à leurs futurs animateurs.

Plus d'infos



Conseils pour trouver le stage pratique

Le stage pratique est une réelle mise en situation.

Ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer vos recherches !

- Contactez le réseau Info Jeunes : ce sont des acteurs incontournables qui informent sur le Bafa, organisent des actions jobs, affichent parfois des offres Bafa « en cours », c'est-à-dire des offres qui correspondent au stage pratique. Plus d'infos sur www.infos-jeunes.fr
- Interrogez les organismes de formation : organisent-ils des séjours sur lesquels vous pouvez vous positionner pour un stage pratique ?
- Contactez les services enfance et jeunesse des mairies et communautés de communes. Ils proposent des activités/séjours pendant les vacances scolaires sur lesquels vous pouvez toujours postuler pour valider votre stage pratique.
- Faites le tour des comités d'entreprises. www.annuaire-comite-entreprise.com
- ...Et n'oubliez pas d'activer votre « réseau », il se révèle souvent efficace !

Les organismes de formation en Pays de la Loire

La formation et les activités pour enfants sont repensées à cause du protocole sanitaire lié à la Covid-19. En fonction des mesures gouvernementales des sessions peuvent être suspendues ou reportées ou remboursées. Renseignez-vous directement auprès des organismes de formation.

- **AFOCAL - Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs**
<https://paysdelaloire.afocal.fr> - Tél 02 41 22 00 88
- **AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale**
www.aroeven-paysdelaloire.fr - Tél 02 40 34 20 02
- **CEMEA - Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active**
<https://cemea-pdll.org> - Tél 02 51 86 02 60
- **EEDF - Éclaireuses Éclaireurs de France**
www.eedf.fr
- **Familles Rurales**
www.famillesrurales.org - Tél : 02 41 25 38 60
- **Les FRANCAS**
www.francaspaysdelaloire.fr - Tél 02 51 25 08 50
- **Fédération Sportive et Culturelle de France**
paysdelaloire.fscf.asso.fr
Tél 02 40 58 61 62 ou 07 71 18 78 58
- **Guides et scouts d'Europe**
www.scouts-europe.org
Tél 01 49 95 95 31
- **IFAC - Institut de Formation d'Animation et de Conseil**
www.ifac.asso.fr - Tél 02 85 52 34 37 (Nantes)
- **La Ligue de l'Enseignement Pays de la Loire**
www.laliguepaysdelaloire.org
Tél 02 51 86 33 37
- **Léo Lagrange Ouest**
www.bafa-bafd.org - Tél 02 40 22 72 73
- **MRJC**
www.mrjc.org
Tél 02 41 22 48 93 (Angers) 02 49 62 22 33 (Nantes)
- **UFCV - Union Française des Centres de Vacances**
<https://bafa.ufcv.fr>
Tél 02 40 71 60 30

Hors Pays de la Loire, retrouvez tous les organismes de formation habilités sur le site national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Directrice de publication : Séverine CORNET

Rédaction : Fabienne MASSE

©CRIJ des Pays de la Loire. Reproduction interdite sauf autorisation

JANVIER 2022 - n° 3.051

Ils soutiennent le CRIJ



Avec le soutien de l'État - Préfecture de la Région Pays de la Loire - Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports

